

# CLÔTURE ET HAIE



Une demande de permis comprend plusieurs étapes. Le site internet de la Ville présente une description des étapes 1 à 6 de la demande de permis, incluant le processus et le coût, et fournit les informations concernant le zonage, les directives pour rénover et construire dont la directive #6 concernant l'aménagement paysager du Plan d'implantation et d'intégration architectural (PIIA). Veuillez-vous référer au site internet [westmount.org/cloture-haie](http://westmount.org/cloture-haie).

Rassemblez tous les documents obligatoires marqués d'un astérisque (\*) pour les étapes 2 et 3 avant de vous présenter au comptoir de l'Aménagement urbain pour l'ouverture d'un dossier, sinon l'ouverture du dossier sera refusée.

## ÉTAPE 2 - RASSEMBLER TOUS LES DOCUMENTS

Prérequis pour l'analyse de la demande:

- \*Une lettre décrivant l'étendue des travaux;
- \*Une lettre du propriétaire autorisant la demande de permis, si la demande est soumise par un tiers;
- \*Une lettre de l'association des copropriétaires autorisant la modification proposée;
- \*Un certificat de localisation récent et à jour représentant l'état actuel de la propriété;
- \*Des photos claires et en couleur de la clôture et/ou de la haie existante(s) ou des conditions existantes;
- \*Un plan de site à l'échelle et coté, indiquant les lignes de propriété et l'emplacement de la clôture et/ou de la haie;
- \*Des élévations illustrant les détails de la clôture, sa hauteur et le calcul du pourcentage d'opacité;
- \*Des photos claires et en couleur d'échantillons ou un devis des matériaux extérieurs, et les spécifications des plantes;
- Une élévation et une coupe peuvent être requises illustrant les niveaux du terrain;
- Une estimation officielle de l'entrepreneur général du coût détaillé des travaux proposés, avant taxes.

La présente liste est un sommaire. Veuillez noter que tout autre document et renseignement peut être exigé afin d'établir une meilleure compréhension du projet et aider au traitement de la demande. (Règlement #1300, article 65, alinéa 14<sup>e</sup>)

## ÉTAPE 3 - OUVERTURE DE VOTRE DOSSIER À L'HÔTEL DE VILLE

- \*[Payez les frais d'analyse du dossier](#), le coût du permis sera en sus.
- Le coût du permis est calculé à partir du coût des travaux.